Page: 1/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.12.2023 Numéro de version 5.2 (remplace la version 5.1) Révision: 22.12.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Huile-Cire pour le bois de bout

Code du produit: 5735

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de

la préparation Peinture

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG

Affhüppen Esch 12 D-48231 Warendorf

Service chargé des

renseignements: Département sécurité de produit

Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188 Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462 e-mail: helmut.starp@osmo.de

1.4 Numéro d'appel

d'urgence numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centrale d'appel de détresse de poison Berlin (24h): +49 (0) 30 / 30686 790

Consultation en anglais et allemand.

Tox Info Suisse Numéro d'urgence 24h/24: 145

(de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

2.2 Éléments d'étiquetage Pictogrammes de danger



GHS02

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur. - Ne pas fumer.

(suite page 2)

Page: 2/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.12.2023 Numéro de version 5.2 (remplace la version 5.1) Révision: 22.12.2023

Nom du produit: Huile-Cire pour le bois de bout

(suite de la page 1)

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/

régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangersToujours porter un masque de protection pendant le ponçage.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de

manipulation de produits chimiques.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non

dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	hydrocarbures aliphatiques, C10-C13 Asp. Tox. 1, H304, EUH066	30–50%
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 927-241-2 Reg.nr.: 01-2119471843-32	hydrocarbures aliphatiques, C9-C10 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 3, H412	≥10-<20%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	0–≤2,5%

SVHC Non applicable.

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale

stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant

bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer

l'emballage ou l'étiquette. NE PAS faire vomir.

ilre vornir. (suite page 3) Page: 3/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.12.2023 Numéro de version 5.2 (remplace la version 5.1) Révision: 22.12.2023

Nom du produit: Huile-Cire pour le bois de bout

(suite de la page 2)

4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés Migraine

Etourdissement

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les

poumons.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants

avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des

raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou

resultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers Equipement spécial de

sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Mesures habituelles pour les incendies chimiques.

Autres indications Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent

impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation. Porter un vêtement personnel de protection.

Pour les non-secouristes Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en

l'absence de formation appropriée.

Pour les secouristes Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 4)

Page: 4/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.12.2023 Numéro de version 5.2 (remplace la version 5.1) Révision: 22.12.2023

Nom du produit: Huile-Cire pour le bois de bout

(suite de la page 3)

6.2 Précautions pour la

protection de

l'environnement En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités

compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les

nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr,

neutralisant d'acide, liant universel).

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au

point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres

rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le

chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels,

consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Eviter la formation d'aérosols.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Mesures générales de

protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

Préventions des incendies et

des explosions: Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

(suite page 5)

FR

Page: 5/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.12.2023 Numéro de version 5.2 (remplace la version 5.1) Révision: 22.12.2023

Nom du produit: Huile-Cire pour le bois de bout

(suite de la page 4)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de

stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le

stockage commun:

Pas nécessaire.

Autres indications sur les

conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par

poste de travail: Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant

des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

PNEC		
34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol		
PNEC eau de mer	190 mg/l	
PNEC eau douce	19 mg/l	
Station d'épuration PNEC	4.168 mg/l	
PNEC1	19 mg/l	
PNEC4	70,2 mg/kg	
PNEC6	4.168 mg/l	
PNEC8	190 mg/kg	

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

appropriés Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de

protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits

chimiques.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

(suite page 6)

Page: 6/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.12.2023 Numéro de version 5.2 (remplace la version 5.1) Révision: 22.12.2023

Nom du produit: Huile-Cire pour le bois de bout

(suite de la page 5)

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon. Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le

chapitre 7.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation

d'aérosol ou de brouillard.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en

cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration

indépendant de l'air ambiant.

Demi-masque pour peintre avec raccord fileté rond EN 148-1 (filtre à vis) et

filtre combiné A1 - P2 selon DIN EN 14387.

Utiliser un masque respiratoire autonome et à épuration d'air parfaitement

ajusté, conforme aux normes en vigueur, si l'évaluation du risque le requiert.

Protection des mains: Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la

substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de

perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi

d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et

doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de

protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux

suivants sont appropriés: Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,4 mm

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN

16523-1:2015: taux 6).

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les

éclaboussures: Caoutchouc nitrile

Protection des yeux/du

visageLunettes de protection hermétiquesProtection du corps:Vêtements de travail protecteurs

(suite page 7)

Page: 7/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.12.2023 Numéro de version 5.2 (remplace la version 5.1) Révision: 22.12.2023

Nom du produit: Huile-Cire pour le bois de bout

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physiqueLiquideCouleur:JaunâtreOdeur:Douce

Seuil olfactif:Non déterminé.Point de fusion/point de congélation:Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition > 144 °C

Inflammabilité Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:0,7 Vol % (Bezug: Lösemittel)Supérieure:6,0 Vol % (Bezug: Lösemittel)Point d'éclair45-52 °C (DIN EN ISO 2719)

Température d'auto-inflammation 240 °C

Température de décomposition: Non déterminé.

pH Mélange non polaire/aprotique.

Viscosité:

Viscosité cinématique à 20 °C 25-35 s (DIN EN ISO 2431/4mm)

>21 mm²/s (40°C) (calculé)

Dynamique: Non déterminé.

Solubilité

l'eau: Pas ou peu miscible Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C: 10 hPa

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,88-0,90 g/cm³ (DIN 51757)

Densité relative Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

Changement d'état

Taux d'évaporation: Non déterminé.

(suite page 8)

Page: 8/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.12.2023 Numéro de version 5.2 (remplace la version 5.1) Révision: 22.12.2023

Nom du produit: Huile-Cire pour le bois de bout

(suite de la page 7)

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosiblesnéantGaz inflammablesnéantAérosolsnéantGaz comburantsnéantGaz sous pressionnéant

Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.

Matières solides inflammablesnéantSubstances et mélanges autoréactifsnéantLiquides pyrophoriquesnéantMatières solides pyrophoriquesnéantMatières et mélanges auto-échauffantsnéant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eaunéantLiquides comburantsnéantMatières solides comburantesnéantPeroxydes organiquesnéant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métauxnéantExplosibles désensibilisésnéant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Décomposition thermique/

conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses Réactions au contact d'un tissu imbibé de produit (par exemple: bourre de

laine de nettoyage).

10.4 Conditions à éviter Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles:

décomposition dangereux:

10.6 Produits de

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes nitriques (NOx)

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 9)

Page: 9/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.12.2023 Numéro de version 5.2 (remplace la version 5.1) Révision: 22.12.2023

Nom du produit: Huile-Cire pour le bois de bout

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Valeurs LE	D/LC50 déte	rminantes pour la classification:
64742-48-9	hydrocarb	ures aliphatiques, C10-C13
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>5 mg/l (rat)
64742-49-0	hydrocarb	ures aliphatiques, C9-C10
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>20 mg/l (rat)
34590-94-8	(2-méthox	yméthylethoxy)propanol
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>19.020 mg/kg (rat)
		13.000–14.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4h	1.667 mg/l (rat)
	LC50 / 72h	0,76 mg/l (selenastrum capricornutum)

Corrosion cutanée/irritation

cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Lésions oculaires graves/

irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

(suite page 10)

Page: 10/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.12.2023 Numéro de version 5.2 (remplace la version 5.1) Révision: 22.12.2023

Nom du produit: Huile-Cire pour le bois de bout

(suite de la page 9)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité spécifique pour

certains organes

cibles (STOT) - exposition

répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité subaiguë à

chronique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Indications toxicologiques

complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive

générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les

dangers suivants:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive

générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à

aucune obligation de marquage.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aq	uatique:
64742-48-9	hydrocarbures aliphatiques, C10-C13
EC50 / 48h	>1.000 mg/l (Daphnia magna)
IC50 / 72h	>1.000 mg/l (algae)
LC50 / 96h	>1.000 mg/l (fish)
64742-49-0	hydrocarbures aliphatiques, C9-C10
EC50 / 24h	<130 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))
	>100 mg/l (selenastrum capricornutum)
34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol
EC50 / 48h	70,2 mg/l
	1.919 mg/l (Daphnia magna)
LC50 / 96h	5,3 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))
	(suite page 11)

Page: 11/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.12.2023 Numéro de version 5.2 (remplace la version 5.1) Révision: 22.12.2023

Nom du produit: Huile-Cire pour le bois de bout

(suite de la page 10)

LC50 / 48h | 10,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

12.2 Persistance et

dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de

bioaccumulation12.4 Mobilité dans le solPas d'autres informations importantes disponibles.Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvBPBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le

système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices

endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes Autres indications écologiques:

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer

dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Catalogue europeen des dechets

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances

dangereuses

15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage

recommandé: White-Spirit

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 1263 PEINTURES

IMDG, IATA PAINT

(suite page 12)

Page: 12/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.12.2023 Numéro de version 5.2 (remplace la version 5.1) Révision: 22.12.2023

Nom du produit: Huile-Cire pour le bois de bout

(suite de la page 11)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

Étiquette

IMDG, IATA



Class 3 Liquides inflammables.

Label 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Ш

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30 F-E,S-E No EMS: Stowage Category Α

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ) 5L

Code: E1 Quantités exceptées (EQ)

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000

Catégorie de transport 3 Code de restriction en tunnels D/E

IMDG

Limited quantities (LQ) 5L

Excepted quantities (EQ) Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

(suite page 13)

Page: 13/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.12.2023 Numéro de version 5.2 (remplace la version 5.1) Révision: 22.12.2023

Nom du produit: Huile-Cire pour le bois de bout

(suite de la page 12)

"Règlement type" de l'ONU:

UN1263, PEINTURES, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE Substances dangereuses

désignées - ANNEXE IAucun des composants n'est compris.Catégorie SEVESOP5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N°

1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

VOC (EU) < 500 g/l (VOC-max. = 500 g/l (2010 A/i))

15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 14)

Page: 14/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.12.2023 Numéro de version 5.2 (remplace la version 5.1) Révision: 22.12.2023

Nom du produit: Huile-Cire pour le bois de bout

(suite de la page 13)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau.

Classification selon le

règlement (CE) n° 1272/2008 La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul

en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n°

1272/2008.

Service établissant la fiche

technique: Département sécurité des produits

Contact: Hr. Dr. Starp

Date de la version

précédente: 20.02.2020

Numéro de la version

précédente: 5.1

Acronymes et abréviations: ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu

aquatique - Catégorie 3

Sources ESIS: European chemical Substances Information System

ECHA Portal

Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

(suite page 15)

Page: 15/15

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22.12.2023 Numéro de version 5.2 (remplace la version 5.1) Révision: 22.12.2023

Nom du produit: Huile-Cire pour le bois de bout

(suite de la page 14)

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Ajouts, suppressions, révisions.

Mis à jour conformément au règlement (UE) 2020/878 modifiant le règlement

(CE) n °: 1907/2006 (REACH)

. ED